



Municipalité de

TADOUSSAC

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Thérèse Gauthier, greffière-trésorière adjointe, de la susdite municipalité, QUE :

Avis de promulgation

RÈGLEMENT NO-423

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Thérèse Gauthier, greffière-trésorière adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, a adopté le règlement no 423.

RÈGLEMENT NO 423 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 9 IÈME JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

**THÉRÈSE GAUTHIER,
GREFFIÈRE—TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420) Je, soussignée, Thérèse Gauthier, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30, le 9 ième jour du mois de septembre 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville, Facebook, bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 ième jour du mois de septembre 2026.

THÉRÈSE GAUTHIER, GREFFIÈRE-ADJOINTE